

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 octobre 2012  
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour le projet urbain des Bassins à Flot - Approbation - Décision - Autorisation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet urbain des Bassins à Flot, les opérateurs immobiliers se sont réunis en association pour mettre en place une campagne de communication institutionnelle destinée à informer sur le devenir du quartier. L'association a missionné une agence et s'est engagée sur un plan de communication à hauteur de 300.000€HT sur 3 ans, auquel ils associent étroitement la Communauté Urbaine, la Ville de Bordeaux et le Grand Port Maritime de Bordeaux.

En contrepartie, la Communauté, la Ville et le Port se chargent d'aménager et d'animer une Maison du Projet, ainsi qu'il a été validé lors du Comité de Projets des Opérations d'aménagement du 22 septembre 2011. Ce lieu, indispensable au changement d'image d'un secteur longtemps délaissé et à l'information sur le projet urbain, renseignera le grand public sur les évolutions du quartier, l'avancement du projet, mais aussi sur les différentes opérations immobilières en renvoyant vers les bulles de vente des opérateurs. En aucun cas il ne s'agit d'un lieu de commercialisation des opérations.

Le projet de convention tripartite ci-joint vise à arrêter les modalités du montage de cette opération et la répartition des contributions attendues de la Communauté, de la Ville et du Port. Il s'agit de fixer leurs engagements respectifs pour la mise en place de la Maison du Projet, dont il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un équipement public du PAE et qui nécessite donc la mise en place de lignes budgétaires spécifiques.

La participation du Port consiste en la mise à disposition gratuite, par une AOT à conclure avec la Communauté pour une durée de 7 ans, d'un local de 280m<sup>2</sup> dans le hangar G2, soit une localisation très stratégique dans un secteur en mutations (PAE des Bassins à Flot, Lucien Faure, Latule...), ce qui représente une contribution annuelle de 26.600€TTC par an.

La Communauté et la Ville se partagent la charge de l'aménagement et de l'animation du local selon les modalités décrites dans le projet de budget ci-joint.

- Aménagement :

Le local nécessite des travaux de mise aux normes, qui ont été estimés au plus juste et qui s'élèvent à 230.000€TTC (100.000€TTC à la charge de la Communauté et 130.000€TTC à la charge de la Ville). La Communauté et la Ville envisagent également chacune un budget de 15.000€TTC pour le mobilier et l'équipement du local.

Enfin, l'élément central de la Maison du Projet sera une maquette du futur quartier, que la Communauté, maître d'ouvrage du PAE, prend à sa charge avec la réalisation d'un socle couvert et des espaces publics, les maquettes des projets devant être fournies et encastrées au fur et à mesure par les opérateurs immobiliers. Etant donnée la superficie du quartier, la dépense est estimée à 90.000€TTC.

Au total, l'aménagement de la Maison du Projet représente donc un budget global de 350.000€TTC à financer en 2012 dont 205.000€TTC pour la Communauté urbaine de Bordeaux.

- Fonctionnement et animation du local :

Pour une année type, indépendamment du loyer pris en charge par le Port, la dépense sera de l'ordre de 36.000€TTC pour la Communauté et 35.000€TTC pour la Ville, répartis de la façon suivante :

- charges locatives, impôts, taxes et frais divers à hauteur de 6.000€ pour la Communauté
- frais de personnel pour l'accueil du public et l'animation du local : il est estimé une dépense de 50.000€TTC/an à répartir à parité entre la Ville et la Communauté (la Ville dotera la Maison du Projet d'un manager financé à partir de sa part de 25.000€TTC et de 10.000€TTC de contribution communautaire, tandis que la Communauté consacrer les 15.000€TTC restant sur sa part à des contrats d'étudiants, en partenariat avec l'enseignement supérieur local.
- La Ville souhaite consacrer 10.000€/an à de la production d'expositions, de contenus et d'évènements; la Communauté prévoit une provision de 5.000€/an dans ce domaine.

Pour résumer, l'aménagement du local nécessite un budget de 205.000€ pour la Communauté en 2012. Ensuite, chaque année de fonctionnement coûtera 36.000€ à la Communauté ; pour le reste de l'année 2012, un budget de 6.000€ suffira à couvrir les différents postes.

Il est cependant important de noter que le budget global, tous partenaires confondus, sur 7 ans, ne représente que 0,8% du montant du programme des équipements publics du PAE.

Il est donc nécessaire aujourd'hui d'approuver le projet de convention ci-joint et de doter la Communauté du budget correspondant pour 2012 ainsi qu'au PPI, afin d'envisager une inauguration du local d'ici la fin de l'année, ce qui constituera un temps fort dans la vie du projet des Bassins à Flot et dans l'affirmation de l'avancée de l'opération.

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2010/0136 du 26 mars 2010 du C onseil de Communauté instaurant le PAE des Bassins à Flot et ses annexes,

Vu le projet de convention et de budget ci-annexé,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la Communauté Urbaine de Bordeaux et pour le projet urbain des Bassins à Flot de communiquer sur l'opération par le biais d'une Maison du Projet et d'en répartir l'aménagement et l'animation entre la Communauté, la Ville de Bordeaux et le Grand Port Maritime de Bordeaux selon les modalités proposées, avec notamment la réalisation par la Communauté d'une maquette du futur quartier,

Décide :

Article 1 : Le projet de convention tripartite ci-joint et notamment son volet budgétaire sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer la présente convention et tout document élaboré en application de celle-ci.

Article 3 : Il est décidé de lancer la consultation relative à la réalisation de la maquette du futur quartier.

Article 4 : Les lignes budgétaires correspondantes à l'opération sont créées et alimentées des montants décrits ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 NOVEMBRE 2012**

**PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012**

M. MICHEL DUCHENE